

ACTION URGENTE

CORÉE DU SUD. DEUX PERSONNES CONDAMNÉES À LA SUITE DE MANIFESTATIONS LIÉES À UN ACCIDENT DE FERRY

Le 22 janvier, deux défenseurs des droits humains sud-coréens ont été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis pour leur rôle dans des manifestations organisées en vue de réclamer justice pour les victimes de l'accident du ferry Sewol et leurs familles.

Le 22 janvier, les éminents défenseurs des droits humains **Park Rae-goon** et **Kim Hye-jin** ont été condamnés respectivement à des peines de trois ans et deux ans d'emprisonnement avec sursis (assorties de délais de révocation de quatre et trois ans) par le tribunal du district central de Séoul. Cela signifie qu'ils devront purger ces peines s'ils sont déclarés coupables d'une quelconque autre infraction pendant la période indiquée. Condamnés pour plusieurs chefs, notamment l'« organisation de rassemblements illégaux » et l'« obstruction générale à la circulation », ils envisagent d'interjeter appel.

Park Rae-goon et Kim Hye-jin ont été arrêtés le 14 juillet 2015 pour avoir organisé des manifestations et y avoir participé en avril et mai dernier afin de réclamer justice pour les victimes de l'accident du ferry Sewol et leurs familles. Kim Hye-jin a été relâchée le 16 juillet tandis que Park Rae-goon est resté en détention jusqu'à sa libération sous caution le 2 novembre.

Depuis l'accident du Sewol, qui a fait 304 morts (dont bon nombre d'étudiants) le 16 avril 2014, les proches de victimes, des groupes de la société civile et des militants ont organisé des rassemblements et des manifestations pour demander qu'une enquête indépendante soit menée en toute transparence. Park Rae-goon et Kim Hye-jin président le comité directeur de la Coalition nationale sur l'accident du ferry Sewol et ont joué un rôle majeur dans l'organisation des manifestations.

Ces rassemblements étaient dans leur grande majorité pacifiques, mais lors d'une veillée organisée le 16 avril dernier pour commémorer le premier anniversaire de l'accident, la police a bloqué les rues et employé des moyens de répression excessifs contre les manifestants, déclenchant de violents affrontements. Selon les avocats de Park Rae-goon et Kim Hye-jin, rien ne prouve que ceux-ci aient incité à commettre des actions violentes ou y aient pris part.

Le fait que ces deux militants ne soient pas emprisonnés est une bonne chose mais rappelons qu'ils n'auraient jamais dû être inculpés. Leur arrestation et leur condamnation visent, semble-t-il, à faire taire les personnes qui tentent de faire éclater la vérité sur l'accident du Sewol.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette action. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 253/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa25/2826/2015/fr/>.

Noms : Park Rae-goon (h) et Kim Hye-jin (f)
Homme et femme

Informations complémentaires sur l'AU 253/15, ASA 25/3304/2016, 3 février 2016

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



